

Chapitre 7 – La tenue militaire

1. Le mess est la résidence des membres résidents, le club de tous les membres du mess et le centre de la vie sociale des militaires de l'unité. Le mess militaire n'a aucun équivalent civil et ses coutumes sont souvent étrangères aux nouveaux membres. Le présent chapitre met en valeur les principales coutumes du mess, mais chaque mess a ses propres coutumes qui doivent être apprises par les nouveaux membres à chaque fois qu'elles sont publiées.

ORGANISATION DU MESS

2. La plupart des installations contiennent trois mess militaires, soit le mess des caporaux et soldats, le mess des adjudants et sergents et le mess des officiers. Les mess sont organisés selon les grades afin de permettre à chaque groupe de pairs de socialiser sans inhibition découlant de la présence de supérieurs ou de subordonnés. Tous les membres actifs des Forces canadiennes doivent appartenir au mess approprié et payer les frais inhérents. Les membres retraités, les civils qui travaillent dans les installations locales de la Défense et les membres éminents de la communauté locale sont également souvent des membres associés du mess.

3. Le mess des caporaux et soldats offre une ambiance très détendue, tandis que le mess des adjudants et sergents et le mess des officiers présentent une ambiance plus officielle. Les aires de club de la plupart des mess comportent des tables de billard, des jeux d'arcade, un bar et un téléviseur. Il y a également généralement une aire plus tranquille propice à la lecture ou à l'étude, une aire permettant la tenue de danses et une salle pour les conférenciers invités ou les réunions. La plupart des mess comprennent des aires qui peuvent être louées aux militaires pour des événements privés, tels que des mariages. Les membres des forces armées qui utilisent le mess lors de la tenue de ces célébrations doivent éviter toute activité qui pourrait perturber un événement privé.

4. Le comité du mess est dirigé par le président du comité du mess (PCM). Le comité a pour tâche de coordonner tous les aspects de la vie au mess, y compris l'établissement des politiques du mess, l'organisation d'activités sociales, la rénovation du mess, la mise à jour des règlements, l'achat de nouveaux jeux et de nouveau matériel et la répartition des tâches au bar. Le comité du mess compte un PCM, un V-PCM, un secrétaire, un trésorier et plusieurs sous-comités spécialisés. Il existe généralement des sous-comités responsables des divertissements, de la régie interne et des activités sportives, mais il peut y en avoir d'autres, tel que stipulé dans les statuts et règlements de chaque mess. Tous les membres peuvent se porter volontaires pour participer au comité du mess; des élections sont cependant généralement tenues pour les principales nominations. Les membres du GMC sont souvent nommés au comité de la régie interne du mess en raison de leur expertise en matière de génie. Tous les membres doivent verser une cotisation mensuelle qui permet de financer les activités du mess et tous les membres ont leur mot à dire sur la façon dont les fonds sont dépensés. Des réunions générales du mess sont tenues au besoin et la présence de tous les membres réguliers est obligatoire. Les mises à jour effectuées par les divers sous-comités sont remises lors de ces réunions et des décisions sont prises par vote général.

COUTUMES ET RÈGLEMENTS DU MESS

5. La plupart du temps, les membres du GMC partagent un mess avec les militaires d'autres services et unités, ce pour quoi il n'existe pas de coutumes propres au GMC au niveau du mess. Chaque mess est unique et les membres doivent respecter les coutumes particulières de chaque mess et profiter de l'ambiance propre à chaque établissement. Lorsqu'ils sont affectés à un nouvel emplacement, les membres devraient prendre connaissance des statuts et règlements du mess et se familiariser avec toute coutume inhabituelle. Il incombe à chaque membre de se familiariser avec les règlements et les coutumes de chaque mess et de les respecter. Les infractions mineures aux règlements et à l'étiquette du mess peuvent être source d'embarras pour le militaire et pour l'unité, tandis que les infractions plus graves peuvent entraîner une interdiction de fréquenter le mess.

6. Les militaires qui ont servi dans plusieurs unités se rappellent les mess de chaque base ou escadre. Chaque mess est orné de souvenirs que les unités locales ou en visite ont offerts. Les membres qui prennent leur retraite ou des groupes de membres font souvent des dons au mess lors d'occasions spéciales. Lorsqu'un membre quitte, la plupart des mess remettent un cadeau qui est généralement propre à la région ou au mess et qui lui rappellera cette affectation.

INVITÉS

7. Le mess a été mis sur pied en tant que lieu de loisirs et d'accueil pour ses membres, ce pour quoi les conjoints et les invités ne devraient se rendre au mess qu'en compagnie d'un membre des forces armées. Les militaires doivent cependant s'assurer que les conjoints de membres absents en mission sont invités lors de certaines réceptions. Lorsque des personnes sont invitées au mess, leur hôte devrait les accompagner en tout temps et les présenter aux autres membres. L'hôte est entièrement responsable de la tenue et de la conduite de ses invités, et tous les invités doivent être informés des règlements du mess avant de participer à une réception.

8. À moins qu'ils ne soient invités par le président du comité du mess, les militaires ne fréquenteront que le mess réservé aux personnes de leur grade puisque la présence de supérieurs ou de subordonnés pourrait imposer des restrictions superflues aux membres du mess. Lorsque des conjoints appartiennent à différents mess, les couples militaires doivent demander à leur PCM respectif l'autorisation d'accompagner leur conjoint lors de réceptions données au mess, même si cette réception est mixte. Cette règle s'applique à la fois au membre supérieur et au membre subalterne d'un couple militaire.

TENUE

9. Qu'il soit en uniforme ou en civil, le militaire doit être fier de son apparence. Pour être considéré comme un professionnel, il importe de s'habiller de la sorte. Les vêtements doivent être propres, impeccables et appropriés à la réception. Décontracté ne signifie pas négligé. À son arrivée au sein d'une nouvelle unité, le militaire doit se familiariser avec les règlements du mess en ce qui a trait à la mise militaire et civile. Les vêtements d'allure exagérée ou extrême ne conviennent généralement pas au mess et ne devraient pas être portés.

10. Les règlements du mess concernant la tenue sont très explicites et doivent être respectés en tout temps. Les différentes tenues sont présentées au [chapitre 9](#). Différents règlements peuvent cependant s'appliquer selon les aires du mess dont il s'agit. Il est notamment possible qu'une tenue décontractée soit autorisée dans les aires de jeux et de téléviseur, tandis que le veston et la cravate seront exigés dans la salle à dîner. Les vêtements de travail ne devraient habituellement pas être portés lors du repas du soir. Si un membre doit travailler après le dîner et qu'il lui est impossible de respecter cette règle, il convient de présenter ses excuses au PCM ou au membre présent le plus élevé en grade.

11. Il convient de faire poliment part des règlements en vigueur à un membre vêtu de façon inappropriée. Ce membre serait encore plus embarrassé si le PCM ou un membre supérieur du mess devait remarquer et commenter l'infraction. Si un invité n'est pas adéquatement vêtu, l'hôte devrait en être avisé puisqu'il lui incombe de s'assurer que son invité se conforme à tous les règlements.

CONDUITE ET ÉTIQUETTE

12. Les membres peuvent jeter le crédit ou le discrédit sur eux-mêmes et sur leur unité par leur conduite au mess. Ils doivent se rappeler que le mess est la résidence de tous les membres et se comporter en conséquence. Par tradition, la religion, la politique et autres sujets controversés sont évités. En cas de mésentente, il est courtois de reconnaître la divergence d'opinions et de discrètement changer de sujet. Les

altercations verbales et physiques ne sont pas de mise dans un mess et doivent toujours être évitées. Les militaires dont le comportement dérange les autres seront invités à quitter les lieux et pourraient se voir refuser l'accès au mess.

13. Il importe d'interagir avec courtoisie avec tous les membres. Quoique des personnes puissent se sentir plus à l'aise avec certains membres, il convient de se mêler aux autres dans le cadre de toutes les réceptions données au mess. Les visiteurs devraient obtenir un traitement de faveur et tous les membres devraient s'efforcer de faire en sorte qu'ils se sentent les bienvenus. Les membres doivent chercher à discuter avec tous les visiteurs afin qu'ils se sentent à l'aise et leur offrir une boisson. Étant donné que le jugement porté sur le mess repose sur la façon dont les invités sont reçus, les militaires doivent s'acquitter de leur devoir d'hôte avec empressement.

14. Les militaires doivent se lever lorsque des officiers de grade supérieur, des sous-officiers ou des invités de marque entrent dans le mess, de façon à refléter les manières et la discipline des membres. Quoiqu'il faille toujours faire preuve de respect à l'égard des officiers supérieurs, les subalternes ne devraient pas hésiter à discuter avec eux. Il faut alors parler tout naturellement et respectueusement, mais éviter toute familiarité excessive. Les lignes directrices relatives à la façon de s'adresser aux sous-officiers, telles que décrites au [chapitre 5](#), s'appliquent en tout temps, même dans le cadre de la relation étroite qui existe entre les membres du mess.

15. Au bar, le membre du mess le plus élevé en grade est généralement servi le premier. Les autres membres sont servis dans l'ordre d'arrivée au bar. Si le préposé au bar se trompe, il est normal de lui indiquer qui il doit servir d'abord. Il est préférable d'éviter de prendre une consommation et de discuter près du bar, car cela nuit au service.

16. La consommation de boissons alcoolisées est courante dans la plupart des mess. Tous les membres doivent boire de façon responsable et demeurer en tout temps conscients de leur conduite. Les membres ne devraient pas encourager d'autres personnes à boire avec excès ni forcer quelqu'un qui préfère ne pas boire à consommer. Les politiques des Forces canadiennes interdisent toute forme de jeu ou d'activité de consommation pouvant inciter les membres à boire de manière non modérée. Les lois locales en matière de licences et permis d'alcool s'appliquent à tous les mess et aucune boisson alcoolisée ne devrait être servie aux militaires d'âge mineur. Comme toujours, le préposé au bar a le droit de refuser de servir une personne d'âge mineur ou une personne qui a trop consommé d'alcool. Les membres du mess doivent prendre soin de leurs collègues qui ont trop bu et s'assurer qu'ils rentrent chez eux en toute sécurité.

17. Chaque mess a des règlements relatifs au tabac qui sont affichés dans l'édifice et inscrits dans les règlements administratifs. La cigarette est donc généralement permise uniquement dans des aires particulières du mess. Même lorsqu'il est permis de fumer, il convient de demander l'autorisation de fumer et il importe de s'assurer que les autres membres ne sont pas incommodés.

CLUB POUR DAMES

18. La plupart des mess ont bien accueilli la création d'un club pour dames, qui tire son origine de l'ancien club pour épouses. Étant donné que nombre de couples travaillent à l'extérieur de la maison et que les temps libres sont souvent bien chargés, les clubs pour dames ne sont pas aussi fréquentés qu'ils l'étaient autrefois. Le club permet aux membres de se rencontrer et de se soutenir mutuellement dans des circonstances difficiles, tout particulièrement en ce qui a trait à ceux qui vivent hors de la base. Le plus grand avantage de ce club pourrait être le fait que les épouses qui y font des rencontres sont plus à l'aise et ont davantage de plaisir à participer aux événements sociaux commandités par le mess. Les membres du club pour dames peuvent également décider de prendre part aux collectes de fonds pour le mess ou les unités locales et contribuer aux œuvres de charité de la localité. Les épouses des officiers du génie et des adjudants sont incitées à s'intéresser aux familles du personnel sous le commandement de leur époux et devraient contribuer au soutien de l'unité et du mess.

RELATIONS AVEC LE PERSONNEL DU MESS

19. Le régisseur du mess est un membre du personnel rémunéré à temps plein qui est responsable de la gestion et du fonctionnement quotidien du mess. Les cotisations de mess et les notes de bar sont payées au régisseur du mess, qui est également responsable de l'ensemble du personnel du mess. Le personnel est présent pour aider les membres et pour rendre encore plus agréable le temps passé au mess. Il incombe à chaque membre d'aider le personnel à maintenir le mess en ordre. Les membres du personnel ne sont pas des serviteurs et devraient être traités avec courtoisie et respect. Les officiers ne doivent pas critiquer ou formuler des plaintes directement au personnel du mess. Ils doivent plutôt aviser le régisseur du mess, ou leur représentant au comité du mess, de tout problème survenu. Des livres de suggestions sont souvent placés dans le mess et peuvent être utilisés pour formuler des suggestions constructives visant à aider le comité du mess à améliorer le service.

RÉCEPTIONS TRADITIONNELLES

20. Pause-café. La pause-café du matin est non seulement un moyen d'entretenir une bonne camaraderie, elle est également une excellente occasion de régler en toute simplicité certaines questions. Tenue chaque matin, généralement vers 10 heures, la pause-café est une activité à laquelle tous les membres devraient participer. Dans le cas des unités qui se trouvent loin du mess, les membres devraient se rendre à la pause-café au moins une fois par semaine. Le PCM ou le commandant de l'unité choisit généralement une même journée de la semaine pour toutes les unités éloignées.

21. TGIF/Cinq à sept. TGIF signifie « *Thank God, it's Friday!* » (Dieu merci, c'est vendredi). Cette tradition a débuté dans l'Aviation, mais elle est devenue une coutume pour les trois éléments. Cette petite célébration est courante dans nombre de mess et est tenue immédiatement après les heures de travail ou à l'heure du déjeuner, le vendredi. Cet événement incite les membres à socialiser et à se détendre avec leurs pairs avant l'arrivée d'une fin de semaine bien remplie d'obligations familiales. À cette occasion, les mess ouvrent le bar et offrent souvent un repas gratuit pour les membres et les invités.

22. Réceptions à l'occasion d'une promotion. Il est d'usage pour le personnel de tenir une réception à l'occasion d'une promotion. Lorsque deux ou plusieurs membres d'un même mess sont promus, il convient de tenir une réception conjointe. Les invités devraient compter les collègues de travail immédiats du membre promu, les associés spéciaux et les amis. Cette réception est plus qu'une occasion de consommer et de manger gratuitement. Il s'agit d'une occasion pour le membre promu de remercier ses collègues de leur appui et leur amitié. C'est également une occasion pour les autres de reconnaître les réalisations du membre, de reconnaître officiellement son nouveau grade, et de lui présenter leurs félicitations. Il est d'usage pour le membre nouvellement promu de payer des consommations à tous les invités, quoique les dépenses encourues ne devraient pas dépasser l'augmentation de salaire net pour un mois.

23. Réceptions à l'occasion d'un départ. La plupart des mess tiennent des réceptions à l'occasion du départ de membres. Les supérieurs immédiats font un toast aux membres qui s'en vont et les discours se font généralement de gaieté de cœur et contiennent des anecdotes amusantes concernant les expériences des membres au sein de l'unité. Le mess et l'unité peuvent alors offrir un présent. Il convient généralement d'inviter les conjoints des membres qui s'en vont, mais il est préférable de confirmer auprès du PCM puisque les coutumes peuvent varier d'un mess à un autre. Les conjoints sont fréquemment invités à venir à l'avant lorsque les membres reçoivent leur présent afin de symboliser l'appui des conjoints au fil des affectations.

24. Soirée des patrons. Les mess des caporaux et soldats tiennent souvent des réceptions appelées soirées des patrons. Ces réceptions offrent une occasion pour les soldats et les caporaux d'inviter leurs supérieurs à socialiser dans leur mess. Il s'agit généralement d'un cocktail auquel tous les invités participent jusqu'à une heure donnée. Les membres du mess doivent personnellement inviter les sous-officiers et les officiers de grade supérieur. Il n'est donc pas permis de participer à cette soirée sans un hôte.